

Communiqué de presse

La création téléguidée du « Conseil Musulman de Belgique », nouveau coup de force du ministre de la Justice à l'encontre de l'Exécutif des Musulmans de Belgique.

Par son arrêté royal du 29.09.2022, le ministre avait retiré la reconnaissance de l'EMB en tant que représentant du culte musulman. Le bureau de l'EMB restait responsable de la gestion des affaires courantes. Cependant, même si cet arrêté a été initié et rédigé unilatéralement par le ministre, ce dernier ne l'a jamais respecté.

Aujourd'hui, le ministre poursuit sa "croisade" contre les représentants du culte musulman. En effet, une nouvelle ASBL (Association sans but lucratif) a été créée précipitamment, à savoir le « Conseil Musulman de Belgique », qui possède les mêmes attributions statutaires que l'EMB. Il est intéressant de noter que le siège social de cette nouvelle ASBL est situé à la même adresse que l'EMB....

Un nouvel arrêté royal reconnaissant cette ASBL comme nouvel organe dirigeant temporaire du culte musulman serait en préparation, voire déjà signé, au mépris du principe de séparation de l'Eglise (la Mosquée en l'occurrence) et de l'Etat, de la liberté de culte et de son autonomie.

Cette attitude incompréhensible du ministre de la Justice envers le culte musulman est inacceptable et constitue une ingérence intolérable dans la liberté de culte, telle que reconnue par la Constitution belge. Ceci d'autant plus que l'EMB demande au Ministre de la Justice de l'inclure dans les discussions relatives à la représentativité du culte musulman et que celui-ci continue pourtant à agir de façon occulte et non transparente.

Comment pourrions-nous en effet accepter qu'un ministre crée précipitamment, sans aucune consultation préalable avec l'organe officiel de représentation de la communauté musulmane, une ASBL composée de 4 « représentants » désignés par lui, chargée de gérer les affaires d'un culte au nom de toute une communauté, sans que celle-ci ait son mot à dire ?

Cette façon de procéder du ministre de la Justice est également un signal d'alarme pour tous les autres cultes reconnus dans notre pays. En effet, dès aujourd'hui, le ministre montre que c'est lui et lui seul qui peut nommer les instances dirigeantes d'un culte. Il est clair que cette pratique ne peut être considérée comme conforme à la Constitution qui consacre la liberté de culte et doit donc être dénoncée et condamnée.

Pour rappel, la commission élargie de l'EMB continue de travailler de manière transparente et indépendante dans le processus de renouvellement de notre institution, dont les élections auront lieu le 16 septembre 2023.

Bruxelles, le 11 juin 2023,

Pour le Bureau de l'Exécutif des Musulmans de Belgique, Mehmet ÜSTÜN, Président